

**REALISATION D'UN PARKING AVEC OMBRIERE PHOTOVOLTAÏQUE ET MISE EN
COHERENCE DE L'ENVIRONNEMENT PAYSAGER**

Etude de faisabilité

REGLEMENT DE LA CONSULTATION



Assistant à maîtrise d'ouvrage
SEM ORCHESTR'AM PAYS DE FOUGERES
Bâtiment le Fil
1 Rue de la Moussais
35300 FOUGERES
Tel : 07.88.58.38.18
Mail : j.bonamy@orchestram.fr



Conseiller en énergie partagée
AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE DU PAYS DE FOUGERES
Bâtiment le Fil
1 Rue de la Moussais
35300 FOUGERES
Tel : 07.60.04.42.87
Mail : j.laisne@ale-fougères.bzh

Date de publication : **12/05/2025**

Date limite de réception des offres : le **09/06/2025 à 12h00**

Procédure adaptée ouverte

(Articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique)

SOMMAIRE

1. OBJET DE LA CONSULTATION	3
2. MAITRISE D’OUVRAGE	3
3. MISSIONS CONFIEES AUX PRESTATAIRES	3
4. COMPETENCES ET FORME JURIDIQUE DE L’ATTRIBUTAIRE	4
5. DISPOSITIONS GENERALES	4
5.1. Définition de la procédure	4
5.2. Forme du marché, des prix	4
5.3. Durée du marché - délais d’exécution	4
5.4. Délai de validité des offres.....	4
6. ORGANISATION DE LA CONSULTATION	5
6.1 Contenu du dossier de consultation	5
6.2 Contenu de l’offre	5
7. CONDITIONS DE CONSULTATION	7
7.1 Obtention du dossier de Consultation.....	7
7.2 Remise des offres :.....	7
7.3 Modification du dossier de consultation	8
8. APPRECIATION DES OFFRES	8
9. NEGOCIATION	10
10. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	10
10.1 Traitement des données personnelles	10
10.2 Renseignements administratifs et techniques	11

1. OBJET DE LA CONSULTATION

Cette consultation a pour objet le recrutement d'une équipe pour la réalisation d'une étude de faisabilité préalable à l'installation d'un parking avec ombrières solaires et étude paysagère.

2. MAITRISE D'OUVRAGE

Maitre d'ouvrage :

COMMUNE DE LA-SELLE-EN-LUITRE

23, Le Bourg

35133 LA-SELLE-EN-LUITRE

Tel : 02.99.97.91.88

Mail : accueil@la-selle-en-luitre.fr

Assistant maître d'ouvrage :

SEM ORCHESTR'AM PAYS DE FOUGERES

Bâtiment le Fil, Fougères Agglomération

1, Rue de la Moussais

Mail : j.bonamy@orchestram.fr

Tel : 07.88.58.38.18

Conseiller en énergie partagée :

AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE DU PAYS DE FOUGERES

Bâtiment le Fil, Fougères Agglomération

1, Rue de la Moussais

Mail : j.laisne@ale-fougeres.bzh

Tel : 07.60.04.42.87

3. MISSIONS CONFIEES AUX PRESTATAIRES

Les éléments de missions de mission de maîtrise d'œuvre sont les suivants :

La présente consultation comprend la réalisation :

- D'une étude paysagère sur l'ensemble des trois sous-secteurs. Cette étude paysagère devant mener à la mise en cohérence des différents équipements et zones d'habitat avec le centre bourg.
- D'une étude de faisabilité concernant la réalisation du parking et de l'installation de l'ombrière avec panneaux photovoltaïques.

4. COMPETENCES ET FORME JURIDIQUE DE L'ATTRIBUTAIRE

L'équipe de maîtrise d'œuvre devra posséder les compétences suivantes :

- Urbanisme et aménagements paysagers ;
- Techniques des infrastructures routières ;
- Création d'espaces de loisirs et sportifs ;
- Ombrières ;
- Ingénierie en énergie solaire ;
- De réseaux divers.

Aucune forme de groupement n'est imposée par le représentant du pouvoir adjudicateur. Les offres devront indiquer les noms des mandataires.

En cas de regroupement conjoint, le représentant du pouvoir adjudicateur imposera au titulaire du marché la transformation en groupement solidaire après attribution.

5. DISPOSITIONS GENERALES

5.1. Définition de la procédure

La présente consultation est lancée suivant la procédure adaptée, définie aux articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique.

Le cahier des clauses administratives générales de référence est le CCAG relatif aux marchés de prestations intellectuelles (CCAG-PI) issu de l'arrêté du 16 septembre 2009 portant approbation du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles.

5.2. Forme du marché, des prix

Le marché est conclu à prix fermes pour l'exécution des prestations, actualisables et non révisables. Il ne comprend qu'une tranche ferme.

Tranche ferme :

- Étude paysagère et étude de faisabilité photovoltaïque
 - o Diagnostic (DIA) ;
 - o Esquisses (ESQ).

5.3. Durée du marché - délais d'exécution

Le terme du marché correspond à la date de l'expiration de la garantie de parfait achèvement.

Les délais de réalisation des études ne peuvent pas être supérieurs à **5 mois** maximum à compter de la date de notification du marché.

5.4. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours, et court à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

En cas de report de la date fixée pour la remise des offres, le délai de validité demeurera celui initialement prévu mais sera compté à partir de la nouvelle date de remise des offres.

6. ORGANISATION DE LA CONSULTATION

6.1 Contenu du dossier de consultation

- le présent règlement de consultation (**RC**) ;
- l'acte d'engagement (**AE**) à remplir ;
- la décomposition du prix global et forfaitaire (**DPGF**) vierge à remplir ;
- le cahier des charges/cahier des clauses techniques particulières (**CCTP**) à signer.

6.2 Contenu de l'offre

6.2.1 Concernant la « Candidature »

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les renseignements ou documents justificatifs listés ci-dessous, dès lors que la Personne Publique à la possibilité de les obtenir directement et gratuitement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'information administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique. Dans ce cas, le candidat fournit l'ensemble des informations nécessaires à la consultation de ces outils numériques (adresse, identifiant, mot de passe, etc.).

Les pièces de la candidature sont celles prévues aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la commande publique :

1) Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- o Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner ;
- o Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- o Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail.

2) Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

o Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

3) Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

o Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

- o Liste des projets exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (indiquant le montant, l'époque, le lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin) ;
- o Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

6.2.2 Concernant l'«Offre »

- L'acte d'engagement (**AE**) et ses annexes, complété, daté et signé par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaires du marché. Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché.
- L'offre de prix suivant le fichier Excel de décomposition du prix global et forfaitaire (**DPGF**) renseigné et signé + le nombre total de réunions prévu, détaillé par phases.
- Un **mémoire technique ou une note de compréhension**, qui exposera la compréhension du sujet du candidat ainsi que la méthodologie que le candidat envisage de suivre afin de mener à bien les études. (*Limité à 20 pages maximum*).
- Une proposition de **planning** de réalisation de l'étude.
- Un **descriptif de l'entreprise** ou des entreprises du groupement.
- Le candidat ou le groupement devra présenter les **membres de l'équipe candidate**. Il devra également préciser l'interlocuteur principal en charge de la mission et la qualité de chacun des intervenants pressentis.
- Il est également demandé à chaque candidat (et pour chaque membre du groupement) de sélectionner **3 références d'études (ou projets)** achevées depuis moins de 5 ans dont l'objet est similaire au présent marché. Ces références doivent comprendre :
 - un descriptif succinct de l'opération concernée (5 lignes maximum),
 - le nom et les coordonnées du Maître d'ouvrage,
 - le rôle du candidat dans l'opération.

Le candidat peut présenter d'autres références dans les annexes, maximum 5.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il est constaté que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 3 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

7. CONDITIONS DE CONSULTATION

7.1 Obtention du dossier de Consultation

Le dossier de candidature est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : <https://marches.e-megalisbretagne.org>

Il est recommandé aux candidats de s'identifier sur la plateforme avant le téléchargement du dossier de consultation des entreprises et de communiquer le nom de la personne physique chargée du téléchargement ainsi qu'une adresse mail à laquelle lui seront envoyées les modifications et précisions éventuelles apportées aux documents de la consultation et les courriers de notification dématérialisés liés à la passation, à l'attribution du marché et à son exécution.

En l'absence d'identification préalable, les candidats ne seront pas informés des éventuelles modifications de la consultation et en assureront l'entière responsabilité dans l'élaboration de leur offre.

7.2 Remise des offres :

Les candidats doivent remettre impérativement le pli comportant les renseignements et documents constituant leur offre par voie électronique sur la plateforme accessible à l'adresse du profil acheteur précisée dans l'avis d'appel public à la concurrence, avant la date et l'heure de remise des offres et rappelé ci-après :

<https://marches.megalisbretagne.org/>

Les plis déposés sous un format papier ne sont plus acceptés.

Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de remise des offres.

Aucune autre forme de transmission électronique (par exemple par courriel électronique) n'est admise.

Le pli peut être accompagné d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (clé USB) ou sur support papier.

Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouverte.

Les frais d'accès au réseau sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique pourront être re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

Le pli est présenté sous la forme d'un seul fichier compressé au format .zip et nommé « XXX », XXX correspondant à la dénomination sociale de l'entreprise candidate ou de l'entreprise mandataire en cas de groupement.

Le fichier .zip comprendra deux sous-fichiers nommés « candidature » pour les pièces relatives à la candidature et « offre » pour les pièces relatives à l'offre.

7.3 Modification du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard **6 jours avant la date limite fixé pour la réception des offres**, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les candidats seront informés des modifications apportées au dossier de consultation par mail via la plateforme de dématérialisation.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Toute modification du dossier de consultation fait l'objet d'un envoi automatique de message électronique à l'adresse e-mail qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier. Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse.

La responsabilité de l'acheteur public ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages de façon régulière.

8. APPRECIATION DES OFFRES

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si le Pouvoir Adjudicateur constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander, via la plate-forme de dématérialisation, à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans le délai qui leur sera indiqué, conformément aux dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique.

Ne seront pas admises les candidatures :

- qui ne sont pas recevables en application des articles L.2141- à L.2141-11 du Code de la Commande Publique ;
- qui ne sont pas accompagnées des pièces demandées ;
- qui ne présentent pas des garanties professionnelles, techniques et financières suffisantes ;
- qui ne sont pas transmises par voie dématérialisée sur la plateforme de dématérialisation de la Collectivité.

Les personnes physiques ou morales en état de liquidation judiciaire et les personnes physiques dont la faillite personnelle a été prononcée ainsi que les personnes faisant l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ne sont pas admises à concourir pour l'attribution de ce marché public.

Pour être admises à concourir, les personnes physiques ou morales admises au redressement judiciaire ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger doivent justifier qu'elles ont été habilitées à poursuivre leur activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché.

Le jugement des offres pour déterminer l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse sera effectué sur la base des critères pondérés ci-dessous :

Critères	Sous-critères	Pondération
Valeur Technique	<ul style="list-style-type: none"> - 25 points : Compréhension du projet et méthodologie adaptée au projet <ul style="list-style-type: none"> ▪ 15 points : Etude de faisabilité ombrière : Note d'intention <ul style="list-style-type: none"> • Compréhension/intentions très satisfaisantes : 15 points • Compréhension/intentions intéressantes : 12 points • Compréhension/intentions correctes : 9 points • Compréhension/intentions acceptables : 5 points • Compréhension/intentions inadaptées : 0 points ▪ 10 points : Etude paysagère : Note d'intention <ul style="list-style-type: none"> • Compréhension/intentions très satisfaisantes : 10 points • Compréhension/intentions intéressantes : 7,5 points • Compréhension/intentions correctes : 5 points • Compréhension/intentions acceptables : 2,5 points • Compréhension/intentions inadaptées : 0 points - 15 points : Compétences et organisation de l'équipe dédiée - 10 points : Planning d'exécution détaillé - 5 points : Approche environnementale - 5 points : Références similaires à l'objet du marché (Ombrières-Paysage) 	60 %
Prix des prestations	<ul style="list-style-type: none"> - 40 points : <u>montant de l'offre la moins disante</u> qui servira de référence pour la notation des autres offres suivant la formule ci-après : <div style="text-align: center; margin-top: 10px;"> $\text{Note du candidat} = 40 \times \frac{\text{montant de l'offre la moins disante}}{\text{montant de l'offre du candidat}}$ </div> 	40 %

Des précisions pourront être demandées au candidat soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée, soit lorsque l'offre paraît anormalement basse ou encore dans le cas de discordance entre le montant de l'offre d'une part, et les éléments ayant contribué à la détermination de ce montant d'autre part.

Tout rabais ou remise de toute nature qui n'est pas expressément autorisé par le présent règlement ne sera pas pris en compte.

Les erreurs purement matérielles de multiplication, d'addition ou de report dont nul ne pourrait se prévaloir de bonne foi, qui seraient constatées dans la décomposition de prix, seront prises en compte et le montant sera rectifié en conséquence pour le jugement des offres, après avoir recueilli l'accord de l'intéressé.

L'offre retenue est celle qui obtient la meilleure note parmi l'ensemble des offres.

Si le soumissionnaire retenu ne fournit par les certificats, attestations et déclaration(s) sous serment visés ci-dessous dans les délais qui lui sont impartis, son offre est rejetée et l'élimination du soumissionnaire est alors prononcée par le Représentant du pouvoir adjudicateur qui présente la même demande au soumissionnaire suivant dans le classement des offres.

Le Représentant du pouvoir adjudicateur peut en accord avec le soumissionnaire retenu procéder à une mise au point des composantes du marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles notamment financières de l'offre ni le classement des offres.

9. NEGOCIATION

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager une négociation avec au maximum **les trois candidats qui auront été les mieux classés sur la base des critères de jugement des offres** définis dans le présent règlement de consultation.

L'invitation à négocier sera transmise par voie dématérialisée.

La négociation portera sur tous les éléments de l'offre présentée, elle ne pourra pas avoir pour objet la production éventuelle de variante complémentaire. Elle pourra être écrite ou conduite par entretien physique ou téléphonique avec les candidats.

Lorsque le maître d'ouvrage estime que la négociation avec le candidat est terminée, il sera demandé au candidat de produire un nouvel acte d'engagement qui constituera l'offre définitive dans un délai maximal de 5 jours.

Toutefois, il est porté à la connaissance du candidat que l'acheteur peut attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation. Il est donc dans l'intérêt du candidat d'optimiser son offre. Le marché sera attribué à l'offre ayant la note la plus élevée.

10. VISITE OBLIGATOIRE

Afin de permettre aux candidats de prendre pleinement connaissance des conditions et contraintes du site, une visite est conseillée avant le dépôt des candidatures. Le candidat prendra rendez-vous par téléphone auprès de Mr le Maire au numéro suivant : 06.27.31.71.64

11. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

11.1 Traitement des données personnelles

La participation à la consultation emporte acceptation des candidats concernant le traitement des données personnelles les concernant figurant dans leur dossier de candidature et d'offre.

Les candidats s'engagent à obtenir la même acceptation pour le traitement des données personnelles de tous les intervenants pour leur compte désignés dans le cadre de la présente consultation.

Ces données personnelles sont définies à l'article 4 du règlement de l'Union européenne 2016/679 du 27/04/2016.

Pour garantir la protection des données personnelles, le Maître d'ouvrage s'engage à :

- Ne pas utiliser ni divulguer ces données personnelles pour d'autre fin que celle nécessaire à la consultation, à l'exception des données personnelles concernant l'attributaire,
- Prendre toute mesure de sécurité notamment matérielle pour assurer la conservation et l'intégrité des données personnelles traitées dans les limites strictement nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées (durée utile sur le plan opérationnel)
- Procéder au terme de ce délai à la destruction de tous les fichiers manuels ou informatisés stockant des données personnelles.

11.2 Renseignements administratifs et techniques

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

<https://www.megalisbretagne.org>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 5 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Instance chargée des recours :

Greffe du tribunal administratif de Rennes
3 Contour de la Motte
35000 RENNES
Tél. : 02 23 21 28 28
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr,